



RECU EN PREFECTURE

Le 05 juillet 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220630-D00686810-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 juin 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 11), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 1), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Christine WERTHE

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, Mme Pascale BILLEREY, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Christophe LIME, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Maxime PIGNARD, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Aurélien LAROPPE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 1 incluse), Mme Claude VARET à M. Maxime PIGNARD.

OBJET : 48. Travaux sur le site de la Citadelle et sur les fortifications classées UNESCO - Demande de subventions Bastion de l'Archevêque et Tour Notre Dame

**Travaux sur le site de la Citadelle
et sur les fortifications classées UNESCO -
Demande de subventions Bastion de l'Archevêque et Tour Notre Dame**

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	15/06/2022	Favorable unanime

Résumé :

Le 10 décembre 2020, le Conseil Municipal autorisait la poursuite du programme d'études et de travaux pour la phase 4 des travaux sur le site de la Citadelle et sur les fortifications classées Unesco.

La délibération autorisait le lancement des travaux de l'escarpement Rivotte à la Citadelle et la restauration du chemin couvert du front Battant et du Bastion de Battant sur les secteurs Arènes et Battant.

Comme indiqué dans la délibération du 10 décembre 2020 les restaurations du Bastion de l'Archevêque et de la Tour Notre Dame, devaient faire l'objet d'une nouvelle délibération pour planifier leur réalisation et autoriser la sollicitation des subventions auprès des partenaires financiers.

1 - Contexte

Pour mémoire l'opération concerne la restauration de l'ensemble des fortifications classées à l'UNESCO.

Il s'agit de l'ensemble de la Citadelle et des remparts de la rive gauche du Doubs ainsi que des fortifications Vauban situées dans les secteurs Arènes et Battant.

Le 19 juin 2014, dans la continuité du CPER 2007/2013, le Conseil Municipal a décidé de lancer un marché de maîtrise d'œuvre en vue de réaliser un diagnostic sur la Citadelle, les remparts de la Rive gauche et les ouvrages du secteur Arènes Battant.

M. Paul Barnoud Architecte en chef des Monuments Historiques a été retenu pour la réalisation d'un diagnostic sur l'ensemble des ouvrages des Fortifications UNESCO. Ce diagnostic réalisé sur 93 ouvrages a révélé qu'environ 30 % des ouvrages étaient en mauvais ou en très mauvais état.

Les opérations retenues dans le programme des Fortifications UNESCO participent à une amélioration de la sécurité des visiteurs et personnels de la Citadelle, des piétons et automobilistes pour les secteurs de la Rive gauche et d'Arènes Battant. Ce programme a été construit en étroite collaboration avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques de la DRAC, l'équipe de M. Paul Barnoud A.C.M.H. ainsi que les Directions de la Citadelle et de la Voirie afin de prendre en compte les contraintes de chacun.

Par délibération en date du 6 avril 2017, le Conseil Municipal a approuvé le programme et l'enveloppe prévisionnelle des opérations de restauration des fortifications classées à l'UNESCO inscrites dans le contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 signé le 3 juillet 2015. Les travaux de la phase 1 ont été réalisés sur les Remparts de la Gare d'Eau, rive gauche.

Le 20 septembre 2018, le Conseil Municipal prenait acte de l'avancement de l'opération et autorisait la poursuite des études et du programme d'études et de travaux pour la phase 2.

Actuellement, dans ce cadre, l'Architecte en chef des Monuments Historiques, M. Barnoud, conduit la dernière opération à savoir la restauration du Quai Vauban. Les autres opérations de cette phase, Magasin à poudre du front St Etienne et le Rempart du glacis côté Rivotte à la Citadelle ainsi que la Courtine Saint Paul Rive Gauche sont terminées.

Le 19 septembre 2019, le Conseil Municipal prenait acte de l'avancement de l'opération et autorisait la poursuite des études et du programme d'études et de travaux pour la phase 3. L'ensemble des travaux de cette phase se situe à la Citadelle : l'Escarpe 88, l'Escarpe 80, la Demi-Lune 81 ainsi que l'escalier d'accès au Musée Comtois. Ces travaux sont terminés.

Le 10 décembre 2020, le Conseil Municipal prenait acte de l'avancement des travaux réalisés dans le cadre du CPER 2015-2020 et autorisait le lancement des études et travaux pour la restauration de l'escarpement Rivotte, du chemin couvert du Front de Battant et du Bastion de Battant. Ces 2 premières opérations de la phase 4 sont en cours de réalisation et devraient s'achever courant 2022.

Aujourd'hui, les travaux de restauration du Bastion de l'Archevêque et de la Tour Notre Dame, inclus dans la consultation des entreprises réalisée pour les 2 opérations précédentes peuvent être lancés. Ils concernent les lots suivants :

Lot(s)	Désignation
2	RIVE GAUCHE BASTION DE L'ARCHEVÊQUE - Maçonnerie – Pierre de taille
4	RIVE GAUCHE - TOUR NOTRE DAME - Maçonnerie – Pierre de taille
5	RIVE GAUCHE - TOUR NOTRE DAME – Laves calcaires

2- Point financier des opérations Bastion de l'Archevêque et Tour Notre Dame

Le coût prévisionnel de ces 2 opérations est le suivant :

Opérations Phase 4	Montants TTC des études (1)	Montants TTC des travaux (2)	Montants TTC avenants aux études et SPS (3)	Montants TTC Aléas (5%) et révisions de prix (10%) (4)= (2) x 15%	Total TDC TTC (5)=(1)+(2)+(3)+(4)	Total TDC HT (5)/1,2
Bastion de l'Archevêque	19 200 €	403 925 €	0 €	60 589 €	483 714 €	403 095 €
Tour Notre Dame (lots 4-5)	16 128 €	1 021 133 €	25 344 €	153 170 €	1 215 775 €	1 013 146 €
TOTAUX	35 328 €	1 425 058€	25 344 €	213 759 €	1 699 489 €	1 416 241 €

3- Plan de financement

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

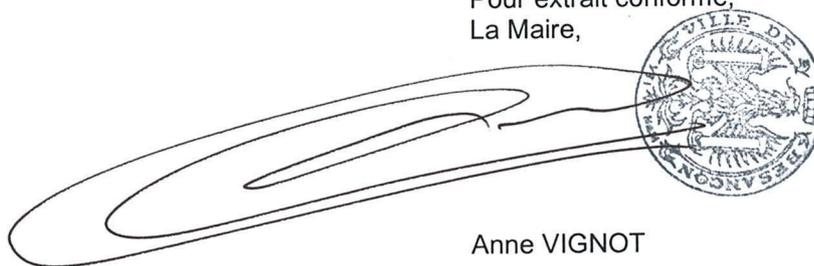
Opérations	Total HT	Financement en € HT				
		Etat-DRAC 40%	Région Bourgogne Franche- Comté 20%	Département du Doubs 10%	Grand Besançon Métropole 10%	Ville de Besançon 20%
Bastion de l'Archevêque	403 095 €	161 238 €	80 619 €	40 309 €	40 309 €	80 620 €
Tour Notre Dame	1 013 146 €	405 258 €	202 629 €	101 314 €	101 314 €	202 631 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend acte de l'avancement de l'opération,
- se prononce favorablement sur le plan de financement de l'opération,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Etat (DRAC), de la Région Bourgogne Franche-Comté, du Département du Doubs, de Grand Besançon Métropole et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les conventions éventuelles à intervenir.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.